

Le cheval, la guerre et le rôle des Haras

Les Haras nationaux aujourd'hui établissement public administratif, ont été créés en 1665, sous l'impulsion de Colbert, avec pour mission de fournir des chevaux adaptés aux besoins de l'armée royale. Cette démarche a été l'aboutissement d'une réflexion entamée un siècle avant pour répondre à une problématique récurrente: fournir à la cavalerie les chevaux performants dont elle a besoin. Un cheval capable de porter un soldat, un cheval pour la guerre c'est à dire endurant, docile, sobre et résistant ; un cheval de troupe, c'est à dire accessible en quantité suffisante et à un prix raisonnable.

Problématiques soulevées

Cette problématique apparemment simple suscite en fait une série de questionnements de fond sur trois points principaux.

Première problématique : la question de la place de la cavalerie dans la stratégie militaire est une question évolutive, qui n'est pas sans conséquence sur la demande en chevaux. Pour Jean-Pierre Digard, ethnologue et directeur de recherches au CNRS, l'histoire de l'équitation militaire est marquée par l'opposition entre deux conceptions différentes de la cavalerie et de sa fonction tactique dans les batailles. La première favorise la cavalerie lourde destinée à enfoncer les lignes ennemies par le choc frontal d'une charge au galop ; la deuxième favorise une cavalerie dite légère qui procède par une succession de courtes charges de harcèlement et par la poursuite de l'ennemi en déroute.

Nicole de Blomac, docteur en histoire, note pour sa part que l'utilisation du feu a fait évoluer les tactiques et les stratégies et elle fait perdre à la cavalerie une partie de son prestige dans la mesure où la force représentée par le soldat et son cheval ne pouvait plus être utilisée sans de lourdes pertes. L'évolution des tactiques guerrières fait appel dorénavant à des types de chevaux et de cavaliers différents. Le fait que les unités montées n'aient pas su évoluer au même rythme que la stratégie est responsable, selon elle, d'échecs militaires cuisants tels ceux de la guerre de Sept Ans.

Deuxième problématique soulevée : l'offre et la demande en chevaux. Denis Bogros, colonel honoraire qui a terminé sa carrière comme chef de corps du CSEM (centre sportif d'équitation militaire à Fontainebleau), note dans l'essai qu'il a consacré à l'histoire du cheval de troupe, un fait curieux de son histoire en France : la loi de l'offre et de la demande semble n'avoir jamais joué ! D'un côté, les responsables militaires qui se succèdent déplorent la mauvaise offre en qualité et en quantité de l'élevage français, et la nécessité, par conséquent, d'avoir à s'approvisionner à l'étranger. De l'autre, les responsables de la production, éleveurs et inspecteurs, se plaignent que la qualité des chevaux ne soit pas reconnue et surtout que celle-ci ne soit jamais payée à son juste prix.

Troisième problématique: la nécessité d'une intervention tierce. Celle-ci apparaît dès le XVIème siècle, sous le règne d'Henri IV, mais la nature de cette intervention n'a pas cessé d'évoluer selon les modèles économiques prônés au fil des époques ; un débat encore largement ouvert aujourd'hui. La question récurrente est la suivante : comment, dans un schéma économique sain, identifier les besoins et proposer les modèles de chevaux qui y soient adaptés ?

Place de la cavalerie dans la stratégie militaire

Quand la Chevalerie cède la place à la Cavalerie, Charles VII (1403-1461) crée 15 compagnies d'ordonnance soldées. Les héritiers des chevaliers deviennent alors des gens d'armes qui sont regroupés en compagnies rattachées au service du roi. Chacun devait alors fournir son ou ses chevaux ainsi que ceux de sa lance, soit six chevaux par lance.

Les Guerres d'Italie (1494-1559) marquent une évolution dans l'art de la guerre et une rupture : les archers deviennent les Cheval-légers - c'est la future cavalerie légère - ils se dissocient des gens d'armes qui représentent la cavalerie dite lourde.

La charge de colonel de la cavalerie légère est créée en 1549. Henri IV fut sans doute le fondateur de la cavalerie française parce qu'il lui a fait prendre sa place dans l'armée des temps modernes.

Mais vers 1540 est déjà noté la mauvaise qualité de la remonte et la nature des besoins très différents en chevaux : des coursiers et des roussins pour les gens d'armes, des turcs, des

cosaques et des chevaux d'Espagne pour monter les Chevaux-légers, et des chevaux petits, vifs et légers pour les arquebusiers et les dragons. Sous la menace permanente de conflits, alors que le terroir français produit surtout des chevaux tireurs et non pas des coureurs, l'idée s'impose qu'il faudrait produire en France des chevaux de guerre qui galopent à partir d'étalons de type orientaux, rapides et vifs.

Sous l'Ancien Régime, la cavalerie reste une arme secondaire, les efforts portant alors davantage sur l'infanterie. En fait, les propriétaires des unités de cavalerie avaient alors à leur charge la fourniture et l'entretien de leurs chevaux ; aussi l'idée que leur qualité est devenue cruciale s'affirme de plus en plus. Dès 1639, un mémoire anonyme préconise l'établissement de haras d'élevage en France. Le Marquis de Louvois, ministre de Louis XIV, crée alors un corps d'inspecteurs pour vérifier les effectifs et l'état des chevaux n'ignorant pas que les propriétaires avaient tendance à les acheter au moindre coût et à faire des économies sur leur nourriture.

La guerre de Sept ans (1756 - 1763) marque un changement de tactique concernant l'emploi de la cavalerie dans la stratégie militaire. Parce que le Roi de Prusse, grâce à une technique d'enveloppement rapide par la cavalerie, a remporté la bataille de Rosbach avec 21 000 soldats contre 70 000 des nôtres, Louis XV (1715-1774) demande à son ministre de la guerre, Choiseul, de réorganiser la Cavalerie dès la paix signée. Le système des compagnies privées est supprimé. Tous les régiments de cavalerie sont alignés à 4 escadrons. Sous la direction d'un colonel responsable des achats de chevaux, l'Etat fournit désormais aux régiments les chevaux de remonte. L'instruction des cavaliers devient permanente et c'est à cette époque que sont construits les grands manèges de Lunéville, de Paris et Saumur.

Mais sous le règne de Louis XV les finances vont très mal, 45% du budget de l'Etat est dévolu à l'armée et aux colonies, aussi la réforme de Choiseul semble avoir échoué. Les chevaux sont mous et tristes, lâches et défigurés et la cavalerie ne peut atteindre son niveau opérationnel, cela provoque la suppression d'une partie de la cavalerie lourde en 1763. Heureusement, il y a des exceptions : le régiment des hussards de Bercheny, qui achetait ses poulains en Limousin et les élevait à Saint Léonard de Noblat, entra en campagne en 1792 et renouvellera sa remonte que 6 fois en 23 ans de guerre !

L'offre et la demande

Car la France est bien une terre de chevaux et Jacques Mulliez, auteur des « *Haras du royaume* », raconte qu'il y a de l'élevage partout où il existe de grandes étendues. Quelle que soit la région, l'élevage du cheval est étroitement lié à un milieu naturel auquel il sait s'adapter. De leur côté, les éleveurs ne recherchent pas la beauté mais le type d'animal capable d'utiliser au mieux les ressources de leurs régions. Néanmoins l'élevage du cheval était alors, et reste encore aujourd'hui en France, une activité marginale.

Les régions les plus productrices se situent sur la façade maritime occidentale : le Boulonnais, la Bretagne, la Normandie, mais aussi dans le Poitou, le Limousin, l'Auvergne, certaines vallées des Pyrénées et la France-Comté. Certaines régions sont davantage productrices de qualité, d'autres de quantité.

Avant le Moyen âge, les chevaux ne se différencient entre eux que par leur origine et le milieu dans lequel ils vivaient. C'est l'invention du collier rigide d'épaules et surtout sa diffusion dans l'Europe du XI^e siècle qui a transformé l'utilisation du cheval puisque les hommes ont alors cherché à obtenir de lui une spécialisation véritable, que celle-ci soit au trait ou à la selle. En France, domine alors le cheval de travail, c'est un fait zootechnique et historique, et le Sire de Gouberville, cité par Denis Bogros, rappelle qu'à la fin du XVI^e siècle, il y a deux types de chevaux en France : les uns vivant à l'étable et dressés pour les travaux de l'agriculture et de la marche, les autres vivants à l'état sauvage dans les forêts.

Sur la question de la qualité et de la quantité, les analyses divergent. Comme le rappelle Jacques Mulliez, Richelieu en détruisant la féodalité a ruiné l'élevage des chevaux, car en asservissant les nobles, il les a conduit à abandonner leurs haras privés, ce qui a entraîné la raréfaction de cette production. Les nombreuses guerres civiles expliquent aussi le manque récurrent de chevaux, les réquisitions et les destructions successives ayant été fatales dans le temps à la perpétuation des races poulinières et à la bonne organisation des circuits commerciaux propres à l'élevage.

Selon Denis Bogros, la cavalerie française serait donc de bien mauvaise qualité, le royaume ne produisant que des roussins et des baudets en raison des économies faites par les capitaines

concernant leurs propres chevaux ! Ce qui expliquerait les sommes engagées pour procéder à des importations en nombre. Aussi, Jean-Pierre Digard note que sous le règne de Louis XIV, la France a importé plus de 330 000 chevaux et dépensé pour cela plus de 100 000 millions de livres ! Pour beaucoup, ce n'est pas l'absence d'effectifs qui oblige les militaires à se fournir en chevaux étrangers mais le refus ou l'impossibilité où ils sont de rémunérer correctement l'éleveur pour ceux qu'il produit. En fait, il y a bien assez de chevaux dans le royaume pour remonter la cavalerie : en 1762, la cavalerie française aurait dû se monter à 28 000 chevaux et il ne fallait en remplacer que 3 500 chaque année !

Or, en 1779, la seule Normandie pouvait fournir à elle seule 1000 à 1200 chevaux de cavalerie, 500 à 600 pour les hussards, 400 à 500 pour les dragons, soit entre 1900 à 2300 chevaux ! En 1788, Chabert, chargé d'inspection par le ministre de la guerre estime qu'il s'en trouve 2480 pour la cavalerie, 1700 pour les dragons, 1550 pour les Hussards, soit 5730 chevaux qui par leurs tailles et leurs aptitudes peuvent servir à remonter l'armée. Malheureusement ces chevaux sont en général d'un prix bien au dessus des moyens des capitaines, le roi ne payant que 450, 400 et 350 livres, pour les chevaux de cavalerie, de dragons et de hussards alors qu'en Normandie les plus beaux chevaux de poil noir valent alors 1200 à 3000 livres la paire !

Chabert estime qu'eu égard à la qualité et à la taille des sujets (4 pieds 9 pouces au moins soit 1m54), ces prix n'ont rien d'excessifs et que l'élevage français n'a aucun intérêt à traiter avec l'armée. D'où la nécessité pour celle-ci de s'approvisionner en chevaux allemands, ceux-ci revenant moitié moins cher que ceux élevés en France. La raison tient à la structure de l'élevage, l'Allemagne étant moins peuplée et disposant de moins bonnes terres, les chevaux y sont élevés en horde en milieu sauvage, tandis qu'en France, les meilleures terres sont gardées pour les cultures et le pâturage des bovins.

Ainsi, les mauvaises conceptions économiques de la cavalerie française seraient davantage responsables de la pénurie des chevaux d'armes que l'administration des haras ou la mauvaise volonté des éleveurs.

Quel cheval idéal ?

Les besoins en chevaux étant différents selon les usages : cavalerie lourde, cavalerie légère, hussards, dragons, quelques indications sur les tailles souhaitées sont utiles. Ainsi, à la fin du XVII^e siècle, une ordonnance indique que ces tailles sont : 1, 45 au garrot pour les gens d'armes, 1, 42 pour la cavalerie, et 1, 37 pour les dragons. Un siècle plus tard, les tailles requises ont augmenté : les chevaux des cavaliers et des carabiniers doivent mesurer au moins 1, 62 m, ceux des dragons, de 1, 52 à 1, 57 m, ceux des hussards, 1, 43 m.

Nicole de Blomac note avec amusement que l'augmentation de la taille des chevaux est alors au cœur des préoccupations des officiers en charge des remontes, comme des inspecteurs des haras en charge de la production régionale. Mais comme l'avantage de la cavalerie réside de plus en plus dans sa vitesse et pas seulement dans sa masse et dans sa taille, la vision idéale du cheval de guerre se modifie sensiblement : si la taille et la force sont toujours exigées, la vigueur, la discipline, l'aptitude au galop sont elles aussi devenues prioritaires.

Les Haras, l'armée et le cheval : 1665/1790

Les futurs règlements mis en place dans les Haras du royaume intéressent au premier chef les militaires. Il convient pourtant de rappeler que même si les Haras et l'Armée ont été en opposition permanente, un point leur reste commun : une profonde méconnaissance des mécanismes régissant l'élevage du cheval et des intérêts de ceux qui participent à un moment ou à un autre à son éducation.

Pour améliorer la production du cheval en France, Henri IV sera le premier à installer deux principes qui restent encore aujourd'hui d'actualité : il faut « organiser » la production par la réglementation et il faut « encourager » ceux qui se livrent à cette activité.

Nous avons vu que dès 1639, un mémoire anonyme préconisait la création des Haras royaux. Or, un haras se définit comme étant un établissement où l'on tient juments et chevaux pour en tirer race et élever les produits jusqu'à l'âge de la vente. Le haras est un lieu d'expérience où le propriétaire a toujours pour ambition d'imprimer sa marque à sa production.

C'est finalement en 1665 que l'Etat se décide à organiser les Haras du royaume mais il s'agit seulement d'aider l'élevage privé et non pas de créer des établissements d'Etat, ce qui était contraire à la culture économique du moment. Il est alors décidé d'importer des étalons de qualité et de les répartir dans les provinces propres à l'élevage. Deux grandes provinces se dessinent alors : celle qui produit les chevaux de selle, le Limousin et celle qui produit les chevaux de labour, de tirage et donc de carrosse, la Normandie.

Colbert envoie Garsault, son écuyer, en Angleterre pour observer ce qui se pratique dans ce royaume. Un essai d'élevage est réalisé dans le premier haras du roi à St Léger en Yvelines. Comme les étalons achetés à l'étranger firent merveille avec les juments françaises, la solution sage retenue alors fut celle du croisement des juments du pays avec des étalons orientaux, ce que faisaient déjà les Anglais.

Au début, Colbert pense qu'il suffit pour rehausser la production de rétablir les haras privés en s'appuyant sur la noblesse et en leur fournissant quelques bons étalons, mais il s'aperçoit vite qu'il devra s'appuyer sur d'autres catégories sociales et il va tenter de contrôler l'ensemble de la production chevaline en s'appuyant sur les intendants et les gardes étalons. L'étalon n'est plus donné en toute propriété et les seuls admis à la monte sont ceux approuvés par les intendants. Dans un nouveau règlement de 1683, tout étalon non reconnu devra être coupé.

A partir de 1690, toute la France est soumise à la tutelle des Haras qui ont d'abord cherché à promouvoir l'élevage du cheval carrossier, cherchant à donner du sang, de la vigueur, du nerf et du brillant au cheval étoffé et à donner du gros au cheval léger. Les effectifs augmentent : en Bretagne, sur 385 étalons, 225 sont approuvés ; en Franche Comté, 93 étalons sont approuvés et 30 sont des étalons royaux. De 1685 à 1690, 1272 étalons royaux ont été distribués et si ce fut pourtant une période d'échec pour l'administration des Haras c'est surtout en raison de la mauvaise qualité des reproducteurs, de l'insuffisances des connaissances scientifiques et de la pauvreté du paysan.

A la suite de Colbert, c'est la famille Pontchartrain, le père de 1691 à 1699 puis le fils de 1699 à 1715, qui prendra la charge des Haras au sens propre du terme. Ils ont véritablement créé l'administration des Haras. Les provinces qui lui sont soumises sont la Normandie, la Bretagne, le Limousin, l'Auvergne, le Béarn, la Franche Comté, le Poitou, le Languedoc, la Bourgogne, la Bresse. Il y a certaines libertés dans chacune de ses provinces, tout dépend de l'intendant, et la tendance naturelle de l'élevage est de préférer la production régionale en croisant les meilleures juments locales avec les meilleurs étalons royaux.

En fait, les règlements et les arrêtés visent surtout à faire de chaque province, une pépinière de chevaux, sans se préoccuper des débouchés, ce qui explique que très vite l'administration des haras apparaît à beaucoup comme odieuse et inutile.

En 1717, paraît un règlement qui avalise toutes les pratiques antérieures mais aussi la création du haras royal d'Exmes, au Pin. Un texte que le Marquis de Brancas remanie en 1724 pour en faire le premier Code des haras. Celui-ci reprend tous les textes définissant l'organisation centrale administrative, son rôle dans la politique de l'élevage, et aussi l'administration régionale confiée à l'intendant assisté du commissaire inspecteur et des gardes étalons. Considéré comme le bréviaire de l'administration du cheval pour la France d'Ancien Régime, ce texte est surtout orienté vers la production du cheval d'armes et il entend bien forcer les éleveurs à produire ce type de cheval. Mais, comme l'utilisateur désigné n'en veut pas forcément, l'administration se trouve en porte à faux et ne peut empêcher que le 29 janvier 1790, le vicomte de Noailles fasse voter à l'Assemblée nationale sa disparition par la mention suivante : « le régime des Haras est aboli... » !

Si la proposition de Noailles est acceptée presque sans débat c'est en application des principes constitutionnels nouveaux. En effet le règlement de 1717 est en contradiction avec les théories économiques du moment puisqu'il implique l'Etat dans la production et le commerce des chevaux. Si tous ont été d'accord pour que ce privilège soit aboli comme tous les autres (l'administration était alors dirigée par un favori de la reine), en 1791, beaucoup se sont insurgés quand les règlements d'application ordonnent la suppression des dépenses et donc la destruction des dépôts, l'arrêt de toute gratification et prime et exige la vente à l'encan de centaines d'étalons. Le préfet du département de l'Orne parle de cette faute énorme qui fit sourire l'Angleterre ; le département de la Haute Vienne s'organise pour donner une prime à chaque particulier qui se chargerait de l'achat, du remplacement, de la nourriture et de l'entretien d'un cheval entier. D'autres initiatives de ce genre naissent en Loire Atlantique, dans le Calvados, le Cantal, le Puy

de Dôme ; beaucoup d'éleveurs rachètent d'anciens étalons et tentent de garder les acquis de l'ancienne administration.

Le cheval, l'armée et les Haras 1791-1804

Aussi, dès le 15 prairial de l'an II, le comité de Salut Public ordonne le recensement de tous les chevaux de la République et la conservation pour la reproduction des chevaux entiers et des poulinières qui se trouveraient aux armées. Aussi, le décret du 2 germinal an III porte organisation provisoire de dépôts d'étalons dont 7 sont créés, et cette loi reste en vigueur jusqu'en 1806. L'intervention de l'Etat s'est révélée une fois de plus nécessaire car il est le seul à avoir les moyens de fournir des étalons de prix soit pour créer soit pour entretenir les races. D'autre part, il doit soutenir les éleveurs en accordant primes et gratifications à ceux qui se fournissent en chevaux entiers et à ceux qui entretiennent de belles poulinières.

Alors que la cavalerie française est dans un état persistant de faiblesse, voire de décadence, c'est donc à l'administration révolutionnaire que revient la paternité des premiers dépôts de remonte pour la cavalerie. En 1792, elle a créé un comité de remonte chargé des achats de chevaux pour l'ensemble de l'armée et institué les 5 premiers dépôts de remonte français. Comme le rappelle Samuel Gibiat, citant l'analyse faite par Jacques Cuvillier, « jamais sous l'Ancien Régime, n'a été mise sur pied une institution capable de suivre efficacement l'achat des chevaux pour la remonte de la cavalerie » alors que les régiments sont nombreux, sans cesse remaniés, et toujours en déficit d'hommes et de chevaux. Même si, en Auvergne et en Limousin, des régiments de cavalerie légère avaient créé, comme cela a été dit, des dépôts de remonte permanents qui prenaient le relais des éleveurs.

Il est vrai que le manque de chevaux est permanent. Dès le début de 1792, le ministère de la guerre se trouve confronté à la nécessité d'acheter plus de 4000 chevaux. A la déclaration de guerre à l'Autriche et à la Prusse le 20 avril 1792, les corps de Cavalerie ne peuvent se remonter qu'à raison de trois escadrons sur quatre dans les régiments de légère et de deux sur trois dans la lourde ; on obtenait alors un total de 162 escadrons mais très incomplets. Une fois les comptes faits, il manquait près de 15 000 chevaux sans parler de ceux nécessaires à l'artillerie et aux « charrois » - le terme de «Train » étant une création napoléonienne de 1807. Aussi, en août, les armées révolutionnaires sont en déroute et c'est l'invasion du territoire qui ne sera stoppée qu'à Valmy le 20 septembre.

Dans le même temps, l'émigration avait non seulement décimé les cadres de l'armée mais également vidé les régions de chevaux de leurs notables. Les meilleures poulinières tombèrent alors entre les mains des fermiers qui s'empressèrent souvent de les vendre tandis que les étalons approuvés étaient eux aussi vendus ou castrés. Ce qui laissait fâcheusement augurer de la production future.

Quand les armées françaises reprennent l'offensive en novembre 1792, le problème des remontes se pose plus que jamais. Le temps des réquisitions, ruineuses pour l'économie nationale, est rétabli en 1793 et amplifié un an plus tard, faisant cependant prendre conscience au Comité de la guerre de la Convention de la nécessité urgente qu'il y avait à réorganiser la production chevaline. En juin 1794, quatre ans après l'abolition des haras, ce comité tente de reprendre à l'identique le processus adopté en octobre 1665 en confiant les étalons à des cultivateurs tenus de leur faire saillir leurs juments et celles appartenant à des privés moyennant redevance.

Aussi, la loi du 2 germinal an III (22 mars 1795) porte « rétablissement provisoire de dépôts nationaux et d'étalons pour relever l'espèce des chevaux et autres animaux utiles à l'Agriculture et au transport... », et son exécution n'est plus confiée au Comité de la guerre mais à celui des Arts et de l'Agriculture. Enfin, en l'an VI, le Directoire prend un arrêté sur la composition de l'administration des remontes générales qui marque un début d'institutionnalisation de ce service et un essor décisif pour l'époque impériale !

Deux autres évènements ont marqué cette période, d'abord la publication en 1798 du rapport d'Eschasseriaux, porteur de toute la future organisation impériale des Haras : organisation administrative et encouragement à la production privée ; ensuite, la découverte du cheval « arabe » lors de l'expédition d'Egypte de juillet 1798 à août 1799 puisque c'est ce cheval que Napoléon choisira pour produire des chevaux de selle en France.

Le cheval, les Haras et l'armée sous L'Empire 1804 –1814

Au printemps 1803, le pays, revenu au système des remontes par achat direct préconisé par Choiseul en 1762, est épuisé par les réquisitions permanentes faites depuis dix ans. En 1804, les remontes étaient trop jeunes et beaucoup de sujets se sont effondrés dès les premières actions quand l'Empereur lance ses troupes contre l'Autriche en 1805. Beaucoup d'officiers sont convaincus qu'« il vaut mieux acheter des bidets de 6 ans que des remontes de 3 à 4 ans qui ne serviront pas une année ». Le pays épuisé ne pouvant plus fournir, Napoléon, comme l'avait fait Louis XIV, devra autoriser des achats sous les tailles réglementaires à l'étranger et en particulier dans les principautés allemandes sous contrôle puisque le blocus de 1806 interdisait les achats anglais. Aussi c'est au cours de cette période, comprise entre Austerlitz et la formation de la quatrième coalition contre la France, que Napoléon va mûrir son projet concernant les Haras.

Le décret de Saint Cloud du 4 juillet 1806 ordonnait dans son article I : « il y aura six haras, trente dépôts d'étalons, deux écoles d'expérience ». Puis venait le règlement qui définissait les effectifs (de 380 à 410 étalons pour les haras plus de 1070 à 1395 étalons pour les dépôts), la dotation annuelle de 2 millions (réduite de 200 000 francs dès 1810), la nomination de six inspecteurs généraux dès le 28 juillet et celle des « chefs de dépôt » qui s'étalera de 1807 à 1811.

Dès 1809, toute l'organisation est mise en place et appliquée par les soins du chef du bureau des Haras qui relève du ministère de l'Intérieur/deuxième division-Agriculture.

Les étalons utilisés sont répartis en deux catégories, celle de « l'oriental » améliorateur et celle de « l'indigène » issu des importations anciennes. De 1807 à 1815, ces étalons serviront environ 250 000 poulinières pour une production de l'ordre de 80 000 poulains.

Compte tenu de la « consommation » exorbitante de la cavalerie napoléonienne tant au combat que hors des combats - tels les 16 000 chevaux perdus entre octobre 1806 à la bataille de Iéna et juin 1807 à celle de Friedland -, la production française reste très nettement insuffisante et la nouvelle administration se voit contrainte d'en revenir aux expédients des réquisitions en territoires occupés.

Mais ce problème récurrent de la qualité et de la quantité de chevaux n'est pas le seul, la cavalerie française est également confrontée à une absence de doctrine d'emploi. Aussi, dès la fin de la campagne d'Italie en 1797, le Général Berruyer, Inspecteur Général, avait dressé de celle-ci un tableau sans appel : « La cavalerie qui existe en France est nulle, et par le défaut des chevaux et par le défaut des hommes ». Des propos que tenait déjà le colonel d'Auvergne en 1769 !

Certes, les batailles du Consulat telles Marengo ou Hohenlinden, sont l'occasion d'actions d'éclat de quelques bouillants généraux - Kellerman et Moreau - qui emporteront la décision (parfois par hasard... !). Mais, sans usage planifié et coordonné de la Cavalerie, celles-ci restent des victoires de l'Infanterie et non de la Cavalerie à l'exception toutefois des deux victoires foudroyantes d'Iéna et d'Auerstädt, le 14 octobre 1806, qui sont de bons exemples de l'exploitation de la victoire tactique par la poursuite.

Murat atteint Berlin et la Baltique à une vitesse foudroyante, mais les Cuirassiers qui avaient chargé victorieusement à Iéna, lancés eux aussi dans la poursuite, y perdent plus du tiers de leurs chevaux en quarante jours ! Pourtant ce « raid » permettra de répondre pour un temps à l'éternelle question de la qualité et de la quantité de la remonte grâce à la récupération de 20 000 chevaux de prise sur l'excellente remonte prussienne, héritière de la cavalerie de Frédéric le Grand, roi de Prusse de 1740 à 1786.

L'emploi spécifique des différentes subdivisions de l'Arme, la fragilité des troupes à cheval, l'inadaptation du type des chevaux employés - ni assez rustiques ni assez endurants - ne semblent pas avoir été discernés par l'Empereur. Aussi, la campagne de 1807 contre les Russes va coûter très cher à notre Cavalerie qui essuiera également de lourdes pertes l'année suivante en Espagne.

Quand il faut à nouveau faire face à la menace autrichienne en 1809, les ressources nationales et allemandes sont épuisées, on s'adresse donc aux marchands qui fournissent certes la quantité, mais il faut alors fermer les yeux sur la qualité. La Cavalerie française, remontée « des plus mauvais chevaux que l'on ait vus » (Bidault) est battue à Essling le 22 mai 1809 et elle est incapable d'exploiter la victoire de Wagram le 6 juillet.

Aussi, devant les critiques de tous les Inspecteurs de la Cavalerie face aux 95 000 chevaux perdus en quatre ans, dont 40 000 pour la seule remonte de 1809, l'Empereur crée en 1810 une commission chargée de l'étude des améliorations à apporter à ses remontes et susceptible de palier aussi à l'absence de culture zootechnique de ses généraux lesquels se reconnaissent eux-mêmes incapables de définir les types de chevaux nécessaires aux différentes corps de cavalerie et à leur emploi. Même si il n'en sort rien de concret, cela constitue le premier projet d'organisation de ce qui deviendra le « service des Remontes ». Pour sa part, à cette même période, le « service des Haras » commence à pouvoir dessiner une géographie de la production des chevaux propres aux différentes troupes à cheval.

Mais en 1811, Napoléon prépare l'invasion de la Russie et il a besoin de 150 000 chevaux dont 75 000 pour la Cavalerie, dont 40 000 pour la Réserve de Murat et 35 000 pour la cavalerie légère des 11 corps d'armée. Au 1^{er} janvier 1812, les dépôts nationaux fournissent 47 000 chevaux d'élevage lesquels seront acheminés vers les régiments sans dressage ni préparation. Or les armées se mettent en route au printemps ; à la mi août, à mi chemin de Moscou, la moitié des chevaux ont péri de faim et d'épuisement et le 18 septembre devant Moscou, la Grande Armée a déjà perdu les $\frac{3}{4}$ de ses chevaux ! Un mois plus tard, la retraite commence, la Cavalerie n'est plus opérationnelle et seulement 1 500 de ses chevaux repasseront le Niémen en décembre 1812.

La France n'a plus de Cavalerie, Napoléon est battu en Allemagne l'année suivante, les cosaques entrent dans Paris le 31 mars 1814, un an plus tard, le 18 juin 1815, ce sera Waterloo. « La meilleure Cavalerie d'Europe ? C'est la plus mal montée de toutes... c'est la Cavalerie française ! », dira le Duc de Wellington en août 1815.

Le propos n'est pas de disserter sur les qualités de stratège de Napoléon et sur l'emploi qu'il a su faire de la Cavalerie et de ses différentes subdivisions, ni de mettre en cause ses qualités d'homme d'Etat et de zootechnicien pour l'organisation des remontes de ses armées, mais force est tout de même de constater qu'un homme qui a tenu l'Europe dans sa main n'a pas su (pu) organiser l'élevage du cheval nécessaire à ses ambitions militaires. Pourquoi ? Pourquoi, malgré l'intervention volontariste et organisée de l'Etat dès 1665 et aussi en 1806, l'élevage français n'a-t-il jamais réussi à fournir à ses armées les chevaux dont elles avaient besoin ? Il n'est pas sûr que le XIX e siècle puisse apporter une réponse à cette question ou au mieux une amélioration !

La Restauration 1815 – 1830

Le règne de Louis XVIII n'apporte pas grande modification à l'administration des Haras, qui conserve son organisation et la plus part des personnels de direction mis en place par Napoléon. Une ordonnance de Charles X du 16 janvier 1825 porte création d'un « conseil supérieur des Haras » et elle est complétée par un règlement général en octobre de la même année. En 1828, une commission est chargée de réorganiser les Haras, il n'en sortira rien, si ce n'est la recommandation d'élever dans les haras de l'Etat des chevaux de pur sang anglais et arabe.

Parallèlement, Gouvion Saint Cyr, ministre de la guerre et en charge de la réforme en profondeur de l'armée entreprend de libérer celle-ci des mauvais services des marchands de chevaux. Deux dépôts de remonte sont créés à titre expérimental en 1818 à Caen et en 1819 à Clermont Ferrand et, en 1826, le système des remontes jugé satisfaisant est étendu à 7 nouveaux dépôts. Cela ne se fera pas sans que soient mises à jour les rivalités administratives entre les entités Agriculture/Haras et Guerre/Remontes et les conflits d'intérêts entre marchands et éleveurs. Le temps des querelles ministérielles est venu et il va durer près de 50 ans. Si l'intérêt intellectuel des ces querelles internes est indéniable parce que celles-ci ont fait progresser les connaissances zootechniques indispensables au développement et à l'amélioration de l'élevage du cheval, elles portent aussi sans aucun doute une part de responsabilité dans le cuisant échec de 1870.

D'autant que, dans le même temps, le développement des échanges commerciaux grâce à la modernisation du réseau de communication va faire entrer « l'industrie chevaline » pour plus d'un demi siècle dans un abus de production du « carrossier » qui retardera d'autant la création raisonnée du cheval de selle.

Les Remontes et les Haras de 1831 à 1870

Œuvre de Louis Philippe et de son premier ministre Soult, également ministre de la guerre, c'est l'ordonnance du 11 avril 1831 qui porte organisation du service général des remontes :

- quinze dépôts de remonte.
- organisation géographique de la production en fonction de l'utilisation (au nord de la Loire les traits légers pour l'artillerie et les chevaux de cavalerie lourde, au sud les galopeurs pour la cavalerie légère).
- achat de poulains, élevage et dressage dans les dépôts.

Fruit des réflexions des soldats des guerres de l'Empire comme des conclusions de la commission de 1810 et des études des Haras impériaux, ce système semblait enfin répondre aux nécessités de fournir à la troupe des chevaux adaptés à leur utilisation et en quantité suffisante. Mais la polémique va enfler et la crise éclater de nouveau quand, en 1842, le Général Oudinot propose la fusion des deux administrations : Haras et Remontes.

Les deux votes de la chambre des députés en 1842 et en 1848 vont renvoyer les protagonistes dos à dos, les armées perdant la production et ne conservant que les achats de chevaux. En fait, ces chevaux n'étaient pas produits pour l'Armée, c'étaient le plus souvent ceux que les éleveurs n'avaient pas pu vendre à d'autres fins et c'étaient en majorité des trotteurs carrossiers !

Les Haras, à peine remis de ces querelles avec le service des remontes, sont à nouveau battus en brèche de 1852 à 1870. D'aucuns font porter à Fleury, Grand Ecuyer de Napoléon III, le passif de la gestion de l'élevage français sous le Second Empire !

Quelle qu'en soit la responsabilité, les effectifs des dépôts des Haras vont alors chuter, les jumenteries nationales sont vidées et les remontes « espérées » pour la Cavalerie sont en général inexistantes.

Pourtant, dans le même temps, les guerres de Crimée et d'Italie fournissent maints exemples « d'exploits équestres irresponsables » tels la charge de la brigade légère britannique contre les redoutes d'artillerie russe ou Galliffet chargeant à la tête d'une division pour aller rejoindre sa maîtresse de l'autre côté du front ! Des exploits qui sont propres à alimenter la légende de « l'arme » et sa fatuité de vouloir participer à la promotion du cheval de guerre et à son développement.

L'exception algérienne

Pourtant, c'est aussi sur ces mêmes champs de bataille que le Barbe, issu des remontes algériennes, a montré ses qualités !

Cela ne fut possible qu'au terme d'un long processus. Ainsi, anecdote riche d'enseignements, et depuis peu sans doute de regrets, la commission de 1848, évoquée plus haut et dont les travaux avaient abouti au refus du système des « Haras militaires », n'avait pas hésité pour sa part à le préconiser justement pour l'Algérie ! Il est vrai aussi que, dès juillet 1830, l'Etat Major du corps expéditionnaire avait vanté les mérites du cheval barbe et que, dès 1831, Soult avait interdit l'envoi de chevaux français en Algérie. Dès lors, la Cavalerie française d'Afrique sera remontée uniquement en chevaux Barbés. De plus, en 1844, Bugeaud y créera des dépôts d'étalons reproducteurs et l'ensemble du système sera légalisé en 1848. Aussi, à partir de 1851 - et ce

jusqu'en 1956 - tous les services « hippiques » de l'Algérie vont dépendre du ministère de la Guerre.

En conséquence, les remontes algériennes vont servir à approvisionner en chevaux la cavalerie légère métropolitaine, soit 24 régiments sur 28, ce qui représente un progrès considérable même s'il est bien trop tardif.

Par contre, en 1870, la Cavalerie lourde et les Dragons sont toujours aussi mal remontés, surtout par des chevaux « de charrette », et en nombre insuffisants ! Aussi en 1867, Napoléon III se voit obligé d'acheter des chevaux hongrois en Autriche et de faire venir la Cavalerie d'Afrique pour assurer les missions de reconnaissance.

En août 1870, si la cavalerie lourde est défaite à Reichshoffen et à Spickeren, c'est, par contre, la division « d'Afrique » - la Brigade Margueritte renforcée de la brigade Tilliard - qui, remontée de Barbes, charge seule par six fois à Sedan le 1^{er} septembre pour tenter d'éviter l'encerclement de l'armée. Si elle n'y est pas parvenue, elle y a gagné au moins la gloire. « Ah les braves gens » dira Guillaume 1^{er} de Prusse !

La IIIe république de 1874 à 1914

La défaite de 1870, la perte de deux provinces, la révolte du peuple de Paris font trembler la société française sur ses bases et engendrent la IIIe république.

La période troublée de ses débuts profite à certain : en 1871, les éleveurs du Limousin, qui comptent alors le ministre de l'agriculture parmi leurs élus, font interdire l'importation de chevaux Barbes pour la Cavalerie métropolitaine. Trois ans plus tard, après la démission de Thiers, d'influents notables des provinces de l'ouest font voter une loi « organique » assurant une véritable rente de situation à leurs électeurs.

Effectivement, le 29 mai 1874 est votée la loi, dite loi Bocher du nom du compétent député du Calvados, qui est publiée dès le lendemain et qui jette les bases de ce que sera l'administration des Haras pendant près d'un siècle. Elle :

- réorganise l'administration des haras et de l'agriculture ,
- rétablit l'école des Haras supprimée en 1854,
- fixe l'effectif des étalons à 2500,
- établit un régime de primes pour les étalons, les poulinières et pour les épreuves,
- rétablit la jumenterie de Pompadour.

Elle consacre également le rôle prépondérant des Haras dans la fourniture des chevaux aux armées, le ministère de l'agriculture devenant responsable de la fiabilité des remontes. De même, cette loi consacre le cheval dit « à deux fins » qui devient « le type du cheval français », c'est « le cheval des Dragons » et aussi celui de l'Artillerie, c'est enfin « le cheval de la Cavalerie de ligne ». C'est ce demi-sang normand, plus tard appelé anglo-normand, tandis que dans le sud-ouest, au détriment de cet Anglo-Arabe « galopeur » qu'il fallait à la cavalerie légère, se développe le demi-sang anglo-arabe.

Ainsi, la domination normande s'impose et, en 1880, l'effectif des étalons nationaux compte 1641 demi-sang normands pour 212 arabes et Anglo-arabes. La Cavalerie a dorénavant à sa disposition un cheval trotteur et non pas un galopeur !

Preuve de la force du lobby des éleveurs de l'ouest, le nouveau règlement d'emploi de la Cavalerie prévu en 1880 qui prend en compte les aspects nouveaux de l'armement, dont celui du feu à tir rapide et à longue portée, ne sera jamais appliqué. Il supprimait l'arme des Cuirassiers, ce qui impliquait 9000 chevaux en moins à fournir. Aussi, en 1914 la Cavalerie partira à la guerre avec la cuirasse, la lance et... le cheval du nord ouest !

En fait, cette loi Bocher a été détournée de sa finalité militaire : produire des chevaux de selle aptes à faire campagne. Aussi, certains professionnels vont se dresser pour s'opposer à cet état de fait et à ce consensus politico-agricole.

La Société du cheval de guerre (S.C.G.)

Maurice de Gasté , éleveur normand combattant les idées dominantes de son propre milieu, fonde en 1898 la « Société d'encouragement à l'élevage du cheval de guerre français ». Dès 1906, le bulletin de la SCG paraît en librairie ; avec l'aide du commandant Blacque - Belair (futur

Ecuyer en Chef de Saumur) et malgré la farouche hostilité de la « chapelle normande » et de son « grand prêtre » le directeur du Haras du Pin, le vicomte du Pontavice de La Heussay, cette société tente d'imposer la célèbre formule « du sang sous la masse ».

En 1907, de Gasté publie « *La faillite du trotteur normand comme cheval de selle* ».

La SCG multiplie les concours primés pour les chevaux de selle de 3, 4, 5 et 6 ans ; la guerre approche, des hommes lucides tentent de tirer le meilleur parti d'un mauvais système. Les achats de chevaux au cours de l'année 1911 – ceux qui partiront en campagne en août 1914 – confirment l'évolution des esprits et l'augmentation sensible des Anglo-arabes dans les effectifs puisqu'ils sur 10 646 chevaux achetés, ils sont 3945.

La guerre : 1914 –1918.

En août 1914, Joffre, commandant en chef, lance en Belgique, envahie par l'armée allemande depuis le 3 août, le 1^{er} corps de Cavalerie composé de 3 divisions, 18 régiments et 13 000 chevaux. Pourtant, du 5 au 23 août, cette grande unité n'est engagée dans aucun combat de rencontre ; épuisée par ce seul déplacement opérationnel, elle sera incapable de participer à la bataille de la Marne. Les chevaux sont dans un tel état d'usure « qu'ils sont incapables de faire 100 mètres au trot ».

La Marne : une occasion manquée ? Le 7 septembre 1914, une brèche s'ouvre entre la 1^{ère} et la 2^{ème} armée allemande qui atteint 40 km de large dès le 10 septembre ; en face, au bon endroit et au bon moment, à l'entrée même de cette brèche, se trouvent les 3 divisions du 2^{ème} corps de Cavalerie, soit 12 000 chevaux, plus les trois brigades de cavalerie britannique. Pourtant cette rupture dans le dispositif ennemi ne pourra être exploitée du fait de l'usure prématurée des chevaux, le repli fut ordonné et la brèche se referma.

Parce que les chevaux de la cavalerie métropolitaine étaient inaptes à faire campagne, la Cavalerie fut alors renvoyée sur les arrières, le front se stabilisa, les armées allaient s'enterrer et la guerre durer 4 ans !

La dernière victoire de la Cavalerie montée est celle d'USKUB en septembre 1918.

Là, sur le front d'Orient, le cheval Barbe a offert à la Cavalerie légère française sa plus belle et sa dernière victoire.

Après la rupture du front germano-bulgare par l'infanterie, la brigade de Cavalerie d'Afrique aux ordres de Jouinot et de Gambetta, composée des 1^{er} et 4^{ème} Chasseurs d'Afrique et du 1^{er} Spahis, avec 2000 chevaux barbes, est lancée sur les arrières de l'ennemi le 21 septembre. Objectif : Uskub, nœud ferroviaire derrière le front.

Sans laisser derrière elle un seul traînard, par un raid de trois jours sur des sentiers de chèvres à travers les montagnes de Macédoine et à plus de 2000 mètres d'altitude, ces unités de cavalerie légère investissent et prennent Uskub le 29 septembre, coupant toute retraite à la XI^{ème} armée allemande qui capitule.

Chef d'œuvre de manœuvre d'infiltration, du génie militaire des chefs, de la qualité des chevaux et des hommes, cette cavalerie-là avait les caractéristiques de celle que l'armée française cherchait depuis trois siècles et demi ! Ainsi, elle existait enfin...alors que son temps touchait à sa fin !

La fin du cheval de guerre

Après 1918, l'armée triomphante décide de maintenir une cavalerie substantielle dans ses rangs jusque dans les années 30 et au delà. Mais celle-ci devient peu à peu l'apanage des troupes d'Afrique et du Levant, et du Cadre noir, où la tradition du prestige de l'équitation militaire l'emporte désormais sur les conceptions tactiques.

En 1922, l'armée entame une réflexion profonde sur sa nécessaire modernisation. Constatant, que le cheval de selle n'a pas d'autres débouchés ou presque que les achats de la remonte, que le cheval étant par ailleurs produit en quelque sorte sur commande, à la mesure des besoins de l'armée, et enfin qu'un cheval n'étant pas un obus, il faut 4 ans entre le moment où la jument est saillie et où son produit peut être acheté, l'armée décide d'un programme d'achat sur 10 ans et programme la fermeture de plusieurs dépôts de remonte. Par décret du 10 décembre 1926, le service central des remontes au ministère de la guerre est supprimé et la responsabilité des

achats de chevaux destinés à l'armée est confiée à l'administration des haras, au ministère de l'agriculture.

Pour conclure citons, un article de Jean-Louis Andréani (le Monde du 24/04/06) **Les** chevaux de la République (article du Monde, Jean-Louis Andréani, 24/04/06) qui dresse un état des lieux des chevaux ayant encore des fonctions gérés par l'Etat : « la Garde républicaine, unité d'élite de la gendarmerie maintient un lien organique avec l'univers militaire. Son régiment de cavalerie est le dernier monté de l'armée française. Il entretient plus de 520 chevaux. » L'armée de terre entretient par ailleurs 1 000 autres chevaux : 500 sont répartis entre le centre sportif d'équitation militaire de Fontainebleau et une vingtaine de centres équestres dans les garnisons et les écoles militaires de Saumur et de Saint Cyr de Coëtquidan. Pour le ministère de la défense, l'équitation est un moyen d'aguerrissement des futurs officiers. A cheval, il s'agit de gérer une situation que vous ne maîtrisez pas. L'armée de terre dispose aussi de 6 cavaliers et d'une trentaine de chevaux pour la compétition. Car le sport de haut niveau est officiellement reconnu comme un vecteur de communication dans trois disciplines, l'équitation, le ski et le triathlon. L'équitation est le seul sport des rois où les militaires sont identifiés en tant que tels. Enfin, l'ENE accueille toujours des militaires parmi ses écuyers, mais est civil depuis 1972. Elle forme les cadres de l'équitation française et gère ses trois missions : enseignement, maintien de la tradition de l'équitation française et compétition de haut niveau ».

Le renouveau des Haras nationaux

Quant aux Haras nationaux, au XXI^{ème} siècle, ils sont entrés dans une ère nouvelle en devenant établissement public du Ministère de l'agriculture en 1999. Riches toujours de 950 étalons, ils sélectionnent, améliorent et conservent les races équines. Les 19 Haras en région sont devenus de véritables pôles hippiques dans lesquels sont organisés toute l'année des événements économiques, sportifs, culturels, des actions de formation et d'éducation pour tous. Les experts des Haras nationaux réalisent des études et mettent en œuvre des projets autour du cheval, pour l'Etat, les collectivités territoriales et les entreprises équestres. Partout en France, les Haras nationaux développent leur offre de formation et soutiennent la recherche équine pour innover et mettre à la disposition des éleveurs et des détenteurs de nouveaux outils. Enfin, les Haras nationaux ont développé un système d'identification unique au monde qui garantit la traçabilité et la sécurité des équidés en France. En diffusant de leur portail Internet, des fiches techniques, des données économiques, des bases documentaires et des données économiques, les Haras nationaux rendent le cheval accessible à tous. C'est aujourd'hui leur vocation principale.

Bibliographie

- *Le Cheval et la guerre du XV^o au XX^o siècle*, ss. la dir. de Daniel Roche, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, Paris, 2002.
- Nicole de Blomac, « Le cheval de guerre entre le dire et le faire », in *passim*, p. 55-66.
- Jacques Mulliez, *Les chevaux du Royaume*, Paris, éditions Belin, 2005.
- Denis Bogros, *Histoire du cheval de troupe de la cavalerie française, 1515-1914*
- Jean-Pierre Digard, *Le cheval, force de l'homme*, Découvertes Gallimard,
- Gérard Guillotel, *Les Haras nationaux*, Lavauzelle, 1986,
- Samuel Gibiat, « Le cheval limousin au service de l'armée française, grandeurs et servitudes du dépôt de remonte de Guéret, 1825-1927 », in *Cheval limousin, chevaux en Limousin*, ss. la dir. de B. barrière et N. de Blomac, Limoges, Pulim, 2006.